

SIESR



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Service interacadémique de l'enseignement supérieur et de la recherche (SIESR) de la région académique Bourgogne Franche-Comté

SIESR Bourgogne Franche-Comté Organigramme et contacts

Responsable de service (par intérim) :
Julien MARLOT - Affecté au rectorat de Dijon
03.80.44.85.98

Adjointe au responsable de service (par intérim) :
Maud GIRIN - Affectée au rectorat de Besançon
03.81.65.47.03

Secrétariat :
Martine DE VECCHI - Affectée au rectorat de Besançon
ce.siesr@ac-besancon.fr 03.81.65.49.28

Pôle CJF : contrôle juridique et financier
Situé au rectorat de Besançon, il assure le contrôle budgétaire des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, ainsi que le contrôle administratif et financier des délibérations des conseils d'administrations et des décisions des présidents et directeurs de ces mêmes établissements et des établissements publics administratifs relevant du ministre chargé de l'Enseignement supérieur.

Responsable du pôle :
Maud GIRIN 03.81.65.47.03
ce.siesr1@ac-besancon.fr
Contrôleur juridique et financier :
En cours de recrutement - Affecté(e) au rectorat de Besançon
03.81.65.47.27

Pôle DUVEESP : développement universitaire – vie étudiante – enseignement supérieur privé
Situé au rectorat de Dijon, il assure la vérification et la signature des diplômes nationaux délivrés par les établissements d'enseignement supérieur, le suivi des sujets relatifs à la vie étudiante et le contrôle de l'enseignement supérieur privé.

Responsable du pôle :
Julien MARLOT - Affecté au rectorat de Dijon
ce.siesr2@ac-besancon.fr 03.80.44.85.98
Gestionnaire de l'enseignement supérieur :
Isabelle PERRON - Affectée au rectorat de Dijon
03.80.44.86.01

Le SIESR de la région académique Bourgogne Franche-Comté est créé au 1^{er} juillet 2016 en application des dispositions de l'article R. 222-3-5 du Code de l'éducation qui prévoit que : « Dans chaque région académique comprenant plusieurs académies, un service interacadémique est chargé du contrôle budgétaire des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ainsi que du contrôle administratif et financier des délibérations des conseils d'administration et des décisions des présidents et directeurs de ces mêmes établissements et des établissements publics administratifs relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur. »

Le fonctionnement du service :

Le SIESR de la région académique Bourgogne Franche-Comté est un service rattaché au service des affaires régionales du rectorat de Besançon. Il est placé sous l'autorité hiérarchique du recteur de Besançon, recteur de région académique. Il a pour mission d'appuyer les deux recteurs dans leur mission propre de chancelier des universités mais également dans le suivi des problématiques liées à la vie étudiante ou à l'enseignement supérieur privé. Il agit, à ce titre, sous l'autorité fonctionnelle du recteur, chancelier des universités, pour lequel il exerce ces missions.

Le service est organisé en deux pôles :

- › un pôle « contrôle juridique et financier » (CJF) situé au rectorat de l'académie de Besançon,
- › un pôle « développement universitaire – vie étudiante – enseignement supérieur privé » (DUVEESP) situé au rectorat de l'académie de Dijon.